

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 83 (1995)

Heft: 10

Artikel: Le coût d'un enfant

Autor: Ley, Anne-Marie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-280766>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

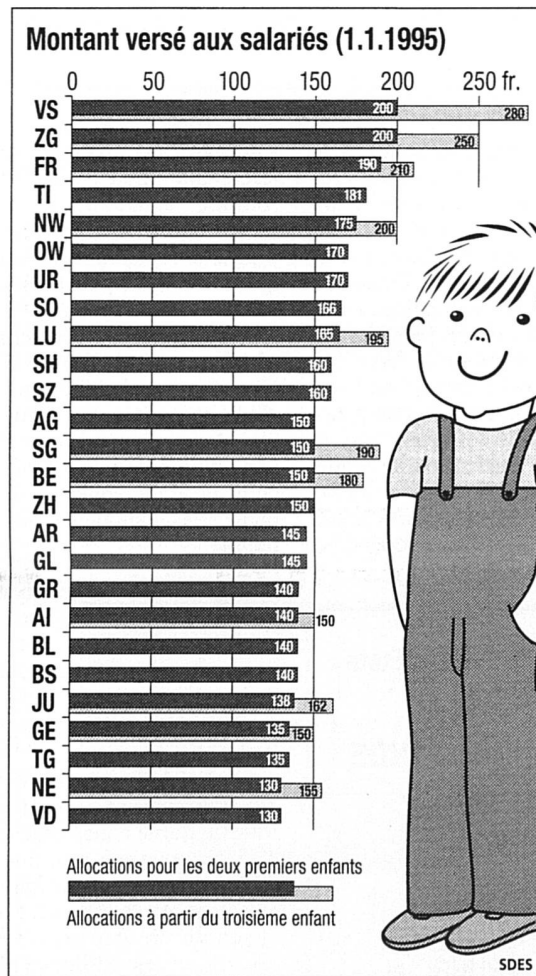
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le coût d'un enfant

Des économistes proposent de moduler l'aide des pouvoirs publics aux enfants en fonction des besoins de la famille

La politique familiale redevient un thème brûlant. Depuis que des économistes ont publié, sous l'égide du Fonds national de la recherche scientifique en Suisse (FNRS), une étude sur les coûts de l'enfant, assortie de propositions pour remédier à l'insuffisance de l'aide de l'Etat et aux inégalités de traitement selon le domicile ou l'activité professionnelle des parents. De quoi alimenter le débat sur la réforme du régime des allocations familiales, actuellement soumise à la consultation des milieux concernés.

Tout le monde le sait: la politique familiale paie cher le respect du fédéralisme avec 26 législations fiscales qui octroient aux familles des déductions pour enfant à charge, variant de 1900 francs à Nidwald à 5000 francs dans les cantons de Bâle-Ville et de Zurich (moyenne suisse: 3244 francs). Pas moins de 830 caisses privées et 25 caisses cantonales de compensation gèrent le financement des prestations liées au versement des allocations familiales, dont le montant oscille entre 130 francs par mois et par enfant dans le canton de Vaud et 200 francs dans celui du Valais. Certes, tous les cantons reconnaissent aux salariés le droit aux allocations familiales, neuf d'entre eux l'étendent aux indépendants, et trois seulement (Valais, Fribourg et Jura) versent des allocations aux personnes qui ne travaillent pas.



Allocations familiales: des montants qui varient d'un canton à l'autre (source: SDES)

francs, soit 3 milliards à titre d'allocations familiales et 1,9 milliard de déductions fiscales en faveur des familles ayant des enfants à charge. Alors que les enfants coûtent 18,2 milliards de francs par an en Suisse.

Les économistes du BASS ont réuni quelques chiffres-choc qui doivent servir de références. Ils se fondent sur une évaluation globale des coûts de l'enfant, directs et indirects. Partant du principe que les coûts directs comprennent toutes les charges financières du budget du ménage, ils évaluent à 1450 francs par mois en moyenne, tous ménages et toutes classes de revenus confondus, le coût du premier enfant qui vit avec ses deux parents. Les coûts supplémentaires se montent à 640 francs par mois pour le deuxième enfant et à 750 francs par mois pour un troisième enfant. Posant pour hypothèse qu'une famille de quatre personnes (père, mère, deux enfants) dépense au moins 25000 francs par an pour couvrir les coûts directs des enfants, les auteurs de l'étude arrivent, en comparant tous ces chiffres au nombre d'enfants vivant en Suisse, à une moyenne de 1100 francs par enfant et par mois. Et à un total annuel de 18,2 milliards.

Les coûts indirects résultent de la perte de revenu occasionnée par celui des parents (la mère en général) qui restreint ou abandonne son activité lucrative pour s'occuper des enfants. Ainsi, en prenant pour référence qu'une heure consacrée aux tâches éducatives vaut 26 francs, les auteurs

de l'étude évaluent à 129 heures et 3354 francs par mois le temps de travail consacré à un enfant; à 195 heures et à 5070 francs le temps consacré à deux enfants. D'où leur thèse que les coûts indirects sont encore bien supérieurs aux coûts directs. Sans compter les coûts impalpables liés aux mille et un soucis que causent ces chers rejetons.

Les chercheurs du BASS ne ménagent pas leurs critiques quant au régime actuel des allocations familiales, fédéraliste et fatalement inéquitable, et qui fait dépendre son aide d'une activité rémunérée et, le plus souvent, du degré d'occupation. Ils relèvent, par ailleurs, que le système de déductions fiscales avantage les familles à revenus imposables élevés en raison de la

Fr. 200.- au minimum

En 1991 déjà, la conseillère nationale Angéline Fankhauser, socialiste de Bâle-Campagne, a cherché un début de remède à ces inégalités choquantes, par le biais d'une initiative parlementaire personnelle. La commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national a repris la balle au bond et mis en consultation un projet de loi fédérale qui propose le versement d'une allocation de 200 francs par mois au minimum pour tous les enfants, financée par les employeurs, les employés et l'Etat. Pro Familia va plus loin encore et défend le principe du versement d'une allocation

mensuelle de 400 francs, financée par une hausse de la fiscalité, selon une revendication exprimée dans le cadre de l'Année internationale de la famille en 1994.

C'est dans ce contexte que le Bureau d'étude en matière de politique sociale et de politique du travail (BASS) a réalisé une étude sur les coûts de l'enfant, dans le cadre du Programme national de recherche (PNR29) «*Changement des modes de vie et sécurité sociale*». Pour relancer le débat, le PNR29 a résumé les grandes lignes de cette étude dans une brochure tous publics (*).

Les auteurs de cette étude jugent que l'aide publique ne couvre pas les coûts des enfants. Ils fournissent une estimation des prestations publiques en faveur des enfants pour 1994, qui est de près de 5 milliards de

progressivité fiscale, alors que les ménages sans revenu imposable ne profitent pas des déductions.

Plutôt que de verser des prestations relativement peu importantes à tous, les auteurs proposent un soutien ciblé et plus fourni aux familles à bas revenus. Ce qui revient à déroger au principe de l'assurance sociale fondée sur la solidarité. Ils font valoir que l'abandon du principe d'assurance sociale au profit de celui d'assistance se justifie parce que le risque «famille» (volontariste) n'est pas le même que celui de

«vieillesse» (inéluçtable) ou de «chômage» (involontaire).

Ils proposent deux options financées par une augmentation de l'impôt fédéral direct (IFD). Soit les prestations interviendraient sous la forme d'une réduction de la charge fiscale de l'IFD, des versements (non imposés) étant prévus si les déductions excèdent la charge fiscale, soit une rente serait versée à chaque enfant, pour couvrir ses coûts moyens en fonction de son âge.

Le canton du Tessin étudie actuellement une solution apparentée, qui prévoit le

maintien général des allocations familiales avec des cotisations gelées à leur niveau actuel, le montant de base pouvant être complété par des prestations liées aux besoins des familles à faible revenu.

Anne-Marie Ley

(*) *Les coûts de l'enfant*, brochure gratuite à commander au Fonds national suisse, PNR29, Wildhainweg 20, case postale, 3001 Berne

ONU

Convention bientôt ratifiée

(aml) – Quelques jours avant l'envoi de la délégation suisse pour Pékin, le Conseil fédéral s'est enfin décidé à proposer au Parlement de ratifier la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes. Cette convention

oblige les Etats signataires à prendre des mesures pour éliminer toutes les causes d'inégalité entre hommes et femmes. Elle a été signée par la Suisse en 1987, mais l'acte solennel de la ratification a été ajourné, le Conseil fédéral estimant judicieux de le faire dépendre des progrès réalisés dans la concrétisation du principe d'égalité des droits, inscrit dans la Constitution fédérale depuis juin 1981. Par ailleurs, la loi sur l'égalité a enfin passé le cap aux Chambres fédérales,

sans avoir été attaquée par un référendum. Le Conseil fédéral formule néanmoins trois réserves à la ratification, qui ont trait à la législation militaire, qui ne donne pas droit aux femmes d'exercer de hautes fonctions dans l'armée, au nom de famille, le libre choix n'existant pas dans ce domaine, ainsi qu'au régime matrimonial, le régime ordinaire pouvant être écarté au profit de celui de l'ancienne union des biens, désavantageux pour la femme.

Médias

La place des femmes

(aml) – Dans le monde entier, la proportion des femmes journalistes est en constante progression. Selon l'institut canadien de recherche Media-Watch, initiateur d'une journée d'observation des médias – presse, radio et télévision – organisée dans 71 pays du monde entier (dont la Suisse), cette profession réunirait 43% de femmes, l'Asie du sud-est et l'Inde remportant la palme.

Cette journée d'observation a été fixée au 18 janvier dernier. Le hasard de la vie a voulu qu'elle soit celle du lendemain du tremblement de terre de Kobé. L'analyse des médias aux quatre coins de la terre a porté sur quelque 50 000 données relatives à toutes sortes de sujets, même si cet événement dramatique dominait l'actualité. Elle n'a fait que corroborer des faits déjà connus. A savoir que les hommes journalistes sont prédominants dans les rubriques internationales, économiques, nationales et que les femmes journalistes se retrouvent plus nombreuses aux rubriques culturelles et faits de société. Elément plus surprenant, en ce jour marqué par un événement à forte résonance humaine, la proportion de femmes interviewées n'était que de 17%. Cette analyse sur les médias du monde a servi à tester une méthode de recherche inédite. Ses promotrices comptent bien que cette expérience soit renouvelée, de façon à mettre sur pied un véritable observatoire mondial des médias, analysant régulièrement la progression des femmes dans la profession et la vie publique.

Quotas

Echec bernois

(aml) – Un quart seulement des citoyennes et citoyens de la Ville de Berne a jugé utile de se déplacer pour voter sur une initiative à valeur historique...si elle avait été approuvée. Las, à raison de presque sept contre dix, ils ont rejeté, dimanche 10 septembre, l'initiative qui prévoyait qu'au moins 40% de femmes (et d'hommes) devaient siéger au législatif de la ville. Au cas où ce quota n'aurait pas été atteint, les hommes élus auraient dû céder leur place aux premières viennent-ensuite (et inversement). Cette initiative avait été soutenue par la gauche, assez peu mobilisée, et âprement combattue par les partis bourgeois, femmes en tête, qui estimaient qu'elle portait atteinte au système de démocratie représentative. Signe qu'il faudra une campagne autrement plus active pour faire passer l'initiative populaire fédérale du 3 mars pour une représentation équitable des femmes au sein des autorités fédérales.

Elections au Conseil national et au Conseil des Etats du 22 octobre 1995

LES FEMMES FONT AVANCER LE MONDE

au Conseil des Etats avec:
CHRISTIANE BRUNNER

au Conseil national avec:
Christiane BRUNNER, Catherine CAVIEZEL,
Liliane MAURY PASQUIER, Véronique PÜRRO et
Maria ROTH-BERNASCONI



Ed.resp: Claire Luchetta-Rentchik, 1232 Confignon

FAITES AVANCER LES FEMMES

liste femmes du
Parti socialiste genevois N° 9